

Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie – Séries B et JSF

Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

Le présent document contient des renseignements qu'il est important de connaître au sujet du produit Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie – séries B et JSF. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, vous pouvez contacter votre conseiller d'IG Gestion de patrimoine (« conseiller IG »), téléphoner à la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada), ou encore visiter notre site Web au ig.ca/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque.

Bref aperçu*

Code(s) du Fonds	Série B [2101] Série JSF [2103]	Gestionnaire du fonds Gestionnaire(s) de portefeuille	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée Mackenzie Investments Europe Limited
Date de création de la série	Série B : 25 avril 2023 Série JSF : 25 avril 2023	Distributions	Annuelles
Valeur totale du Fonds au 30 avril 2023	388,9 M\$	Placement minimal du ménage***	Série B : 50 \$ au départ, tranches de 50 \$ par la suite
Ratio des frais de gestion (RFG)**	Série B : s.o. – nouvelle série		

* Le présent document porte sur les titres des séries B et JSF. Pour en savoir plus sur les substitutions automatiques, reportez-vous à la rubrique « Combien cela coûte-t-il? » ci-dessous.

** Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais du Fonds » pour connaître les frais applicables à chaque nouvelle série.

*** Veuillez consulter le tableau des réductions de frais à la rubrique « Frais du Fonds » pour connaître le montant de placement minimal du ménage applicable à chaque série.

Dans quoi le Fonds investit-il?

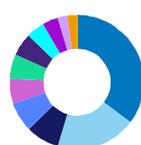
Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés à petite capitalisation sélectionnées en fonction d'une diversification géographique et sectorielle et situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 avril 2023. Ces placements peuvent être modifiés.

Dix principaux placements (au 30 avril 2023)

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,4 %
2. The Unite Group PLC	2,6 %
3. Sopra Steria Group	2,5 %
4. Uniphar PLC	2,5 %
5. Diploma PLC	2,4 %
6. Dalata Hotel Group PLC	2,1 %
7. Matsumotokiyoshi Holdings Co. Ltd.	1,9 %
8. Kobe Bussan Co. Ltd.	1,9 %
9. Coface SA	1,8 %
10. Games Workshop Group PLC	1,7 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	23,8 %
Nombre total de placements	74

Répartition des placements (au 30 avril 2023)



Répartition régionale

Japon	35,3 %
Royaume-Uni	19,3 %
Autres	8,0 %
Allemagne	7,1 %
Australie	6,1 %
Irlande	6,0 %
France	5,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,4 %
Norvège	3,8 %
Hong Kong	2,3 %
Pays-Bas	2,3 %
Autres actifs (passifs) nets	0,1 %



Répartition sectorielle

Produits industriels	18,4 %
Consommation discrétionnaire	17,3 %
Soins de santé	10,6 %
Consommation de base	9,4 %
Technologie de l'information	8,6 %
Services financiers	8,4 %
Biens immobiliers	6,9 %
Matériaux	5,9 %
Autres	5,3 %
Énergie	4,7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,4 %
Autres actifs (passifs) nets	0,1 %

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous ne récupérez pas nécessairement le montant investi.

Niveau de risque

IG Gestion de patrimoine estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **moyen à élevé**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE

FAIBLE
À MOYEN

MOYEN

MOYEN
À ÉLEVÉ

ÉLEVÉ

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, veuillez consulter la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* du prospectus simplifié du Fonds.

Quel a été le rendement du Fonds?

La présente section indique le rendement des titres de série B du Fonds depuis son lancement. Les rendements sont présentés après déduction des frais du Fonds. Ces frais réduisent les rendements.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible puisqu'une année civile complète ne s'est pas écoulée depuis la création de la série.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette information n'est pas disponible puisqu'une année civile complète ne s'est pas écoulée depuis la création de la série.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible puisque la série a été créée il y a moins de 12 mois.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui tolèrent les risques associés à ce placement et qui :

- cherchent à obtenir une croissance du capital à long terme; et
- comptent faire de ce Fonds une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur le revenu pour tout gain réalisé dans le Fonds. Le montant dépend des lois fiscales de votre lieu de résidence et du fait que le Fonds est détenu ou non dans un régime enregistré, tel qu'un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

À noter que si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré, les distributions imposables du Fonds seront incluses dans votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez en espèces ou qu'elles soient réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

La section qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série B et de série JSF du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Nous offrons aux investisseurs admissibles des réductions des frais de gestion et d'administration combinés sur leurs placements dans des Fonds d'IG Gestion de patrimoine admissibles comme il est indiqué dans le tableau des réductions de frais à la rubrique « Frais du Fonds ». Si votre ménage a des actifs de 500 000 \$ ou plus (les « critères d'admissibilité »), nous échangerons automatiquement vos titres de série B contre des titres de série JSF du Fonds (qui comportent des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés). Une fois que vous aurez échangé vos titres contre des titres de série JSF du Fonds, vous conserverez vos titres de série JSF même si vous ne répondez plus aux critères d'admissibilité. Consultez la rubrique « Frais » dans le prospectus simplifié du Fonds et contactez votre conseiller IG pour obtenir plus de détails.

1. Frais d'acquisition

Vous ne pouvez acheter des titres de cette série du Fonds que selon l'option de frais d'acquisition suivante.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Fonctionnement
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Sans frais (SF)	0,0 %	0 \$	<ul style="list-style-type: none">• Vous ne payez habituellement aucuns frais de rachat quand vous vendez des titres acquis selon l'option sans frais.• Si vous achetez des titres du Fonds, IG Gestion de patrimoine pourra verser à votre conseiller IG une prime de vente pouvant atteindre 2,50 %. IG Gestion de patrimoine pourra verser à votre conseiller IG un montant supplémentaire pouvant atteindre 40 % de la prime de vente si ce dernier s'est joint à notre entreprise il y a moins de quatre ans.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ces frais réduisent le rendement annuel de la série. Les frais de la série se composent des frais de gestion, des charges d'exploitation (y compris les frais d'administration) et des frais d'opérations.

Les frais annuels de gestion, d'administration et de service de la série B s'élèvent respectivement à 1,95 %, 0,18 % et 0,30 %. Les frais annuels de gestion, d'administration et de service de la série JSF s'élèvent respectivement à 1,70 %, 0,18 % et 0,30 %. Comme la présente série est nouvelle, les charges d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Le tableau ci-dessous présente la diminution combinée des frais de gestion et d'administration de la série B à la série JSF.

Placements du ménage	Série	Réduction des frais de gestion et d'administration combinés (par rapport à la Série B)
Jusqu'à 499 999 \$	B	s.o.
500 000 \$ et plus	JSF	0,25 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous conservez votre placement dans le Fonds. Elle couvre les services et les conseils que vous donne votre conseiller IG.

IG Gestion de patrimoine verse cette commission à votre conseiller IG. Elle est prélevée, en tout ou en partie, sur les frais de gestion du Fonds et elle est établie d'après la valeur de votre placement. Son taux se situe dans une fourchette de :

- 0,41 % à 0,70 % par année (4,10 \$ à 7,00 \$ par année par tranche de 1 000 \$ investis).

Si votre conseiller IG s'est joint à notre entreprise il y a plus de quatre ans, il pourrait recevoir un montant annuel additionnel allant de 0,06 % à 0,09 % de la valeur de votre placement (0,60 \$ à 0,90 \$ par tranche de 1 000 \$ investis).

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais applicables à l'achat, à la détention, à la vente ou à l'échange de titres du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations à court terme inappropriées	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix de certains titres est fixé dans un autre fuseau horaire ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent. Nous pourrions vous imposer des frais de 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.
Frais pour opérations à court terme excessives	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, et nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre achat dans les 48 heures qui suivent la réception de la confirmation d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat ou d'engager une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez cependant agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un conseiller juridique.

Renseignements

Communiquez avec IG Gestion de patrimoine ou votre conseiller IG pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Au Québec :

IG Gestion de patrimoine
2001, boul. Robert-Bourassa, bureau 2000
Montréal (Québec) H3A 2A6
1-800-661-4578

Ailleurs au Canada :

IG Gestion de patrimoine
447, av. Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5
1-888-746-6344

ig.ca/fr

Pour en savoir davantage sur les investissements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur le site www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.